

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL D'ADMINISTRATION



Approbation du compte de gestion 2018

2019-074

11/06/19

Le Conseil d'Administration,

VU les articles L.1424-29 et L.1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT L'EXPOSE CI-DESSOUS,

Le compte de gestion de l'exercice 2018 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique a été présenté par le Payeur Départemental.

Après la présentation:

- du budget primitif de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- du compte de gestion dressé par le Payeur Départemental,

Après s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures 2018,

Considérant que ces opérations ont été régulières,

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE LES CONCLUSIONS SUIVANTES :

- ✓ Déclare que le Compte de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, établi pour l'exercice 2018 par M. COULOMBEL, Payeur Départemental, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT,
Philippe GROVALET